

Saint-Eustache, le 20 mai 2015

Me Sonia Lebel
Procureure en chef
Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (« Commission »)
600, rue Fullum, sous-sol
Secteur 0570
Montréal, (Québec)
H2K 3L6

Objet : Réponse à votre avis du 15 mai 2015

Maître Lebel,

Je fais suite au préavis reçu de la Commission en vertu de l'article 82 de ses règles de procédures suggérant « une possible conclusion [défavorable à mon endroit] d'avoir obtenu du financement de firmes de génie notamment de la part du Groupe Séguin en ayant recours à des prête-noms ».

J'ai suivi par le biais des médias les travaux de la Commission et en aucun moment je n'ai senti que ceux-ci me visaient personnellement de façon directe ou indirecte. C'est donc avec surprise que j'ai reçu le préavis de la Commission, d'autant que celui-ci est vague et ne me permet pas de connaître précisément les faits qui pourraient m'être reprochés.

En consultant la preuve accessible sur le site Internet de la Commission, avec les mots clé « Claude Carignan » et « Saint-Eustache », je constate que le seul passage qui traite de financement électoral à Saint-Eustache fut introduit par le témoignage de monsieur Lalonde le 29 janvier 2013, à la page 24.

De façon plus spécifique, à la question 27, monsieur Lalonde répond :

« Ça fait que j'avais trouvé ça intéressant, ça fait que, dès lors, à chaque fois qu'il y avait une activité de financement, je participais, presque à toutes les années. Je faisais un chèque personnel, étant résidant, mon épouse faisait un chèque personnel. Et puis, à un certain moment donné, même un de mes garçons aussi a contribué. »

Le procureur Denis Galland présente alors un tableau de contributions pour les années 2007 et 2009. Selon ce dernier, en 2007, monsieur Lalonde et son épouse ont contribué chacun pour 750.00\$. En 2009, les contributions de monsieur Lalonde et de son épouse étaient de 1000.00\$ chacun, et celle de leur fils Pierre-Luc, de 1000.00\$.

Je note que les contributions en 2009 ont eu lieu le 30 août 2009 pour le couple Lalonde. En ce qui a trait à Pierre-Luc Lalonde, les contributions ont été faites en deux versements, soit 500.00\$ le 30 août 2009 et 500.00\$ le 20 octobre 2009.

Puis l'interrogatoire de monsieur Lalonde se poursuit ainsi :

« **Q. [29]** Parfait. Donc, si je comprends bien, ce que je vous montre là, vous êtes vraiment, là... vous respectez les règles là.

R. Absolument.

Q. [30] Absolument, là. C'est à dire, ce que vous expliquez c'est que vous êtes dans votre patelin et ça, vous avez le droit de contribuer, tous les résidents (sic) ont le droit de contribuer.

R. Exact.

Q. [31] Et c'est ce que vous avez fait.

R. Hum.

Q. [32] Parfait. Et jamais, dans cette municipalité là, vous avez eu à recourir à de l'argent comptant, comme les exemples que vous nous avez donnés...

R. Non.

Q. [33] ... hier?

R. Ça a toujours été dans le cadre des activités de financement. Puis je pense même qu'il y en avait avant ça également.

Q. [34] Je vais le produire. Alors sous 33P 375. Donc, les tableaux des contributions Michel Lalonde pour Option Saint Eustache, Pierre Charron, pour les années deux mille sept (2007) et deux mille neuf (2009). 33P 175 : Tableau contributions Michel Lalonde et famille Option Saint Eustache Pierre Charron pour 2007, 2009

LA PRÉSIDENTE :

Q. [35] Je voudrais vous demander, Monsieur Lalonde, quand votre femme et votre fils contribuait, est ce que vous les remboursiez?

R. Disons que j'appellerais ça le patrimoine familial. Oui, je les remboursais.

Me DENIS GALLANT :

C'est le tableau des contributions faites par Michel Lalonde et famille à Option Saint Eustache, Pierre Charron, pour les années deux mille sept (2007) et deux mille neuf (2009).

Q. [36] On va vider ce sujet là tout de suite, c'est à dire suite à ce que madame Charbonneau vous a posé comme question. Quand vous faites du financement, que vous contribuez par chèque aux montants légaux, aux montants imposés par la loi, et qui finalement c'est un membre de votre famille ou de votre entourage, est ce qu'on comprend qu'il y a toujours un remboursement de votre part?

R. De façon générale, oui. Évidemment, quand c'était des cadres ou des...

Q. [37] Oui, peut être juste y aller, parce qu'on va vider l'histoire des chèques tout de suite.

R. C'est ça.

Q. [38] Alors, quand c'est vous, c'est vous, il n'y a pas de problème.

R. Puis quand c'est des cadres ou des dirigeants, bon, évidemment, ils ont un salaire, le bonus, tout ça, mais ils étaient en bout de ligne compensés pour faire le chèque.

Q. [39] Et quand c'était un membre, j'imagine, votre conjointe, bien, ça, comme vous l'avez dit, c'est le patrimoine familial, puis votre enfant, bien également.

R. Exact.

Je n'ai trouvé aucun autre témoignage, ni preuve documentaire, portant sur le financement politique à Saint-Eustache ou me visant nommément.

Comme vous pouvez le constater, M. Lalonde a suivi les règles pour le financement politique à la Ville de Saint-Eustache, ce que les questions de Me Gallant semblent d'ailleurs supposer :

- Pas d'argent comptant, mais une participation à des activités de financement;
- Contributions par des résidents de la Ville;
- Fonds provenant du patrimoine familial du couple Lalonde/Graveline.

Par ailleurs, certaines des contributions mentionnées dans le témoignage de M. Lalonde ont été faites alors que je n'étais plus le chef d'Option Saint-Eustache-Équipe Pierre Charron.

En effet, le 27 août 2009, ayant été nommé au Sénat, j'avisais les membres de mon équipe que je démissionnais sur le champ comme chef du parti et de la nécessité de trouver un nouveau chef. À ce moment et tel que vous pourrez le constater au fichier DGÉQ, monsieur Pierre Charron était le second dirigeant du parti et quelques jours plus tard, il devenait le chef du parti Option Saint-Eustache-Équipe Pierre Charron lors d'une réunion des membres convoquée d'urgence. Le 1^{er} septembre 2009, les documents attestant du transfert officiel étaient envoyés au DGÉQ.

Après le 27 août 2009, je n'ai donc eu aucune connaissance ni pouvoir de direction, de surveillance ou de contrôle sur les contributions obtenues par Option Saint-Eustache-Équipe Pierre Charron.

Or, tel que mentionné ci-haut, les contributions de M. Lalonde, son épouse et son fils effectuées en 2009 ont toutes été faites après le 27 août 2009. D'ailleurs, en 2009, toutes les contributions pour Option Saint-Eustache-Équipe Pierre Charron ont été obtenues et utilisées après mon départ, tel que vous pourrez le constater au fichier du DGÉQ et/ou aux états vérifiés d'Option Saint-Eustache-Équipe Pierre Charron.

Vu ce qui précède, je ne crois pas opportun de faire entendre de témoins ou de témoigner lors des auditions à venir. Toutefois, si vous sentiez le besoin d'obtenir des documents ou des informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Quant à l'affirmation générale de financement par des firmes de génie au parti Option Saint-Eustache par le biais de prête-noms, avant le 27 août 2009, je n'ai aucune raison de croire qu'une telle situation ait pu se produire. Je n'ai aucune connaissance de telles pratiques pour les contributions politiques à mon parti alors qu'il était sous ma gouverne. Si un individu a agi de telle manière, je souhaite qu'il soit sanctionné conformément à la loi.

En terminant, je vous soumetts respectueusement que la preuve recueillie par la Commission ne permet aucune conclusion défavorable à mon endroit. En effet, aucune preuve n'a été apportée suggérant ou démontrant que moi ou ma formation politique aurait, même sans le savoir, reçu illégalement des contributions par l'entremise de prête-noms. Une conclusion contraire, alors que la Commission n'a pas démontré l'assise d'un tel reproche, serait hautement préjudiciable.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous demande donc de n'inclure dans le rapport final de la Commission aucune conclusion défavorable à mon égard.

Si quelques informations additionnelles vous étaient nécessaires, je réitère être à votre disposition. Dans l'attente, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Carignan

